

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
de la commune de Pont-Croix - 29790**

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 029-212902183-20260225-DE_CM_06_20026-DE

DATE DE LA CONVOCATION 18 février 2026

DATE D’AFFICHAGE 18 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 19

PRESENTS 15

VOTANTS 19

L’an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 20h00
le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s’est réuni en mairie en séance publique
sous la présidence de Benoît LAURIOU

ETAIENT PRESENTS :

TOUS LES CONSEILLERS EN EXERCICE, sauf
Madame Isabelle BUREL, procuration à Monsieur KERISIT, Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ, procuration à Monsieur Robert GONIDOU,
Monsieur Christian CORNEC, procuration à Monsieur Jean-Pierre LE COZ, Madame Carine GUILLO, procuration à Monsieur Ludovic MOAN
Madame Nelly MARECHAL est élue secrétaire de séance.
Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ est élu secrétaire de séance.

N° 06-2026

Vente de la parcelle AD 234 à la Communauté de Communes

Dans le cadre de l’aménagement du parking situé entre l’EHPAD la Fontaine et le nouveau pôle enfance jeunesse, il est proposé de céder le terrain du parking à la Communauté de Communes Cap Sizun Pointe du Raz qui en assure l’aménagement.

Le prix de vente est fixé à 1 € au vu de la destination du terrain.

*Après en avoir délibéré
et avoir entendu l’exposé du Maire,
Le Conseil municipal vote comme suit :
Suffrages exprimés : 19 voix
Pour : 19 voix*

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les négociations et à signer toutes les pièces relatives à la vente de ce terrain situé rue Arsène Kersaudy, section AD, parcelle numéro 234.

Le Maire
Benoît LAURIOU

Certifiée exécutoire dès transmission en Préfecture le
Date de publication en Mairie